

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET- GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 107 - EFFACEMENT DE LA DETTE - NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES 2024 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE CAMPING

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Le comptable public soumet un ensemble de titres émis qui n'ont pu, à ce jour, être mis en recouvrement et pour lesquels il demande l'admission en non – valeurs.

Ces titres figurent sur les listes jointes (créances admises en non valeur – compte 6541) ou l'effacement de la dette suivant jugement (créances éteintes - compte 6542).

Créances admises en non - valeur compte 6541

Le compte 6541 « Créances admises en non - valeur » enregistre les pertes sur les créances lorsque toutes les voies de recouvrement sont épuisées et lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Il s'agit essentiellement de PV de carence établis par huissier des finances publiques ou de reliquats se trouvant en deçà du seuil des poursuites bancaires. Un ensemble de titres pour lesquels toutes les recherches sont vaines et les actions en recouvrement infructueuses.

Pour le budget principal, il s'agit d'un ensemble de titres émis d'une valeur totale de 1 661,95 € :

Débiteur	Numéro de liste	Motifs de la présentation	Montant
Divers débiteurs	6163730112	RAR inférieur au seuil et poursuites sans effet	1 401,83 €
Divers débiteurs	6537010312	RAR inférieur au seuil et poursuites sans effet	260,12 €
		TOTAL GENERAL	1 661,95 €

Pour le budget annexe camping, il s'agit d'un titre émis en 2016 mais soldé par un chèque sans provision d'une valeur totale de 99,52 € :

Débiteur	Numéro de liste	Motif de la présentation	Montant
Divers débiteurs	6688890512	Chèque rejeté et poursuites sans effet	99,52 €
		TOTAL GENERAL	99,52 €

Créances éteintes - compte 6542

Le compte 6542 « Créances éteintes » enregistre les pertes sur les créances dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire ou de rétablissement personnel (surendettement et décision d'effacement de la dette) et lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Ainsi pour le budget principal, il s'agit d'un ensemble de titres émis d'une valeur totale de 4 397,99 € pour lesquels l'annulation de la créance est demandée.

Débiteur	Numéro de liste	Procédure	Montant
Divers débiteurs	6272600312	Surendettement des particuliers	4 397,99 €
		TOTAL GENERAL	4 397,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur des titre émis pour lesquels les poursuites sont éteintes.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Publiée le

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

